

M A I R I E D E S A I N T - H I L A I R E

1, Allée des Tilleuls
91780 SAINT-HILAIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à 19 heures 5 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente pour leur séance, sous la présidence de Monsieur LAHAYE Thierry, 1er Maire Adjoint

Étaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Madame FICHET Armelle, , Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur NIOCHE Alexandre, Madame SRIWARAN Lise, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel, Monsieur LEGRAS Grégory, Madame MINET-NOTOT Catherine

ABSENTS EXCUSES : Monsieur TREMBLAY Charles et Monsieur Stéphane DEMEULEMEESTER

REPRÉSENTÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame SRIWARAN Lise a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Stéphane DEMEULEMEESTER, absent excusé ce sera Monsieur Thierry LAHAYE 1er adjoint qui présidera le conseil municipal.

CONVENTION AVEC LE SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne)

Monsieur LAHAYE informe les membres sur la convention avec le SDIS concernant un accord pour mettre à disposition un emplacement pour héberger les équipements radio complémentaires nécessaires au complément de la couverture radio permettant l'alerte des sapeurs pompiers affectés au Centre de Secours de Beauce et Chalouette.

Celle-ci est arrivée à échéance en 2021 et le SDIS propose de la renouveler pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction successive sans jamais dépasser une durée totale de 5 ans.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité.

DOSSIER ARDENNES INFORMATIONS

La lutte contre le projet poursuivi par la société BOUYGUES visant à stocker 1.4 million de mètres cubes de terre de remblais à Ardenne s'intensifie. Fort de la manifestation du 2 mai dernier, largement soutenue par les élus et candidats aux très prochaines élections départementales et régionales, à laquelle un grand nombre de citoyens a participé et qui a été largement relayée par les médias, plusieurs courriers, cosignés des 4 communes concernées (Saint Hilaire, Chalo-Saint-Mars, Boutervilliers et Etampes) ont été adressés aux principaux élus départementaux et régionaux. Ces élus ont en très grande majorité répondu et soutiennent l'action conduite par la commune de Saint-Hilaire contre ce projet absurde. Par ailleurs, Monsieur le Maire et ses adjoints ont pu rappeler aux représentants de la société BOUYGUES lors d'une récente rencontre les nombreux griefs soulevés à l'encontre de leur projet.

Informé de ces derniers éléments, le Conseil municipal a finalisé l'organisation du rassemblement prévu le 6 juin sur la commune de Saint-Hilaire visant à réaffirmer l'opposition des habitants des communes concernées à ce projet au travers d'un évènement à la foi festif et fédérateur.

EVENEMENT DU 6 JUIN 2021

La commune organise un rassemblement festif le dimanche 6 juin 2021 qui s'associe au mouvement qui a eu lieu le 2 mai 2021.

Un marché de producteurs locaux se réunira entre la piste cyclable et l'Allée des Tilleuls

ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES RURAUX DE L'ESSONNE

L'AMR91 a convenue avec le Monsieur le Maire de tenir le 10 juin 2021 l'assemblée générale des maires ruraux de l'Essonne à la Salle polyvalente de Saint Hilaire.

Le président de l'AMR91, Yvan LUBRANESKI, présentera les résultats de l'Agenda Rural et un débat avec les représentants des listes candidates aux élections régionales aura lieu.

PROJET CONVENTION Restauration scolaire

Le Conseil municipal est saisi pour avis d'un projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide par les collectivités et établissements publics locaux entre le Syndicat intercommunale des 4 rivières des portes de Beauce. Ce syndicat regroupe actuellement les communes de Chalou-Moulineux, Guillerval, Monnerville, Pussay et de Saclas.

Ce groupement, auquel pourraient adhérer les communes de Chalo-Saint-Mars et de Saint-Hilaire au travers de leur syndicat scolaire, contribuerait à une meilleure gestion de la restauration scolaire en privilégiant les circuits courts d'approvisionnement et la qualité des produits. S'inscrivant pleinement dans les objectifs de la loi EGalim (Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et

alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), cette convention favorisera une alimentation saine, sûre et durable pour nos enfants.

Le Conseil municipal formule un accord de principe à cette proposition qui fera l'objet d'un examen lors du prochain Conseil municipal en vue d'une délibération.

DOSSIERS D'URBANISME

Dossiers déposés en mairie :

- M. GARBAR (Changement volets et gardes corps)
- M. JOLLIBERRY (Création d'un mur)
- M. SRIWARAN (Isolation extérieure)
- M. CAPITAINE (terrasse)
- M. PRADIER (Abri de jardin)

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement : Informé par une conseillère municipale de gênes occasionnées par le stationnement de véhicules sur la voie publique, le Conseil municipal rappelle que les véhicules doivent être stationnés sur les propriétés privées. Lorsque celles-ci ne le permettent pas, les propriétaires de ces véhicules sont priés de veiller à ce que le stationnement de leur véhicule sur la voie publique ne cause aucune gêne à la circulation des voitures et des piétons.

Plan local d'urbanisme : Thierry Lahaye informe le conseil municipal des dernières actions conduites pour la finalisation du PLU. Pour rappel, saisie par la commune le 18 février dernier sur la nécessité de conduire une étude environnementale pour évaluer l'impact des orientations d'urbanismes portées par le projet de PLU de la commune de Saint Hilaire, la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France (MRAe) a considéré nécessaire par sa décision du 16 avril 2021 la réalisation d'une telle étude. Contacté dernièrement, la MRAe a précisé que même si la commune réduisait le périmètre d'urbanisation au minimum imposé par le schéma directeur régional, cette évaluation environnementale devait être conduite, notamment pour assurer la sécurité juridique du PLU. Une demande en ce sens a donc été faite au cabinet d'étude qui accompagne la commune pour l'élaboration du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes

Le Maire,
Stéphane DEMEULEMEESTER
Thierry LAHAYE 1er adjoint



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and a blue 'X' mark.